



ARRÊTÉ DU MAIRE N°001-2025

Le Maire de SEYSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de l'entreprise CANOPEE JARDIN sise 646 rue Commandant Bulle 73000 CHAMBERY, d'effectuer l'élagage de 37 peupliers Avenue Borcier du 06 au 08 février 2025.

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour la sécurité des usagers et de l'entreprise intervenante,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Au niveau des travaux,

- la circulation se fera sur des voies rétrécies.
- Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 2 : L'organisation de la réglementation temporaire de circulation sera à la charge de l'entreprise CANOPEE JARDIN. La signalisation rendue nécessaire par la présence du chantier ou par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté, sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes.

L'entreprise CANOPEE JARDIN sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité, tant des usagers que du chantier lui-même. Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Seyssel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de cette réglementation.

ARTICLE 3 L'entreprise CANOPEE JARDIN veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 Le demandeur veillera à ne pas entraver l'accès des services de secours devant intervenir en urgence sur le secteur.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- À la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel.
- Au centre technique municipal de Seyssel.
- À l'entreprise CANOPEE JARDIN sise 646 rue Commandant Bulle 73000 CHAMBERY,

A Seyssel, le 06 janvier 2024
Le Maire, Gérard LAMBERT

